

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 22 AVRIL 2014**

Séance du vingt-deux avril de l'an deux mille quatorze.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de M. Benoît HAQUIN, à 19 heures 30.

Date de la convocation : onze avril deux mille quatorze.

Délégués en exercice : **107**

Délégués présents : 74

Pouvoirs : 23

Votants : 97

Absents : 10

Présents : Mme ARENSMA Gwenaëlle – MM. CORBEL Christian – DALONGEVILLE Fabrice – CAUDRON Pierre – Mme SICARD Anne-Sophie – M. FROMENT Michel – Mme LAGNEAU Marie-Pierre – MM. COCHARD Philippe – LAVEUR Gilles – Mmes PARISOT Sophie – GALEOTE Catherine – MM. VALLEE Franck – LEMOINE Michel(s) - HAQUIN Benoît – CHIARIGLIONE Bruno – RYCHTARIK Jean-Paul – FORTIER Bruno – Mmes WOLSKI Murielle – DELBOUYS Rachel – MM. CLAUDX Ronald – FAYOLLE Pascal - Mme NIVESSE Françoise – MM. FURET Jérôme – LEYRIS Yann – Mmes HAVARD Laura – VALUN Yvette – MORIN Anna - HOFFMANN Delphine – CHAMPAULT Agnès – CAVALETTI Véronique – FAY Carole - MM. CASSA Michel – Mme HARDY Marie-Paule – MM. BIZOUARD Alain – DOUCET Didier – DORE Ludovic – Mmes LEFORT Angélique – POTTIER Cécile – MM. BRIATTE Hubert – RIGOLET Michel – SELLIER Gilles – Mme PAULET Anne-Marie – MM. BUCKNER Frédéric – DIETTE André – Mme LEGRAND Karine – MM. LOISEL Georges – GILBERT Ghislain – TASSIN Joël – GAGE Daniel – MERAZGA Philippe – Mme GAYNECOETCHE Catherine – MM. VILLIOT Patrick – SMAGUINE Dominique – Mme SYRYLO Claudine – M. MASSAU Hubert – Mme GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MM. HAUDRECHY Jean-Pierre – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEFRANC Daniel – CORNIQUET Nicolas – Mme DENIS Catherine – MM. DESJARDINS Philippe – MORA Roger – de KERSAINT Guy-Pierre – CHERON Yves – Mmes COELLE Betty – PETILLON Maylis – VERCLEYEN Sylvie(s) – TAVERNIER Thierry.

Absents : MM. MEUNIER Francis – BORNIGAL Christian – BOURGOIS Daniel – COLLARD Michel – Mmes LEGEAY Nelly – CHARTIER Florence – REPETTI Yveline - MM. COFFIN Philippe - MORVILLIER Patrick – OURY Bertrand.

Pouvoirs : Mme COLIN Nicole (Acy en Multien) à Mme ARENSMA Gwenaëlle (Acy en Multien) - M. BARA Alain (Bargny) à M. CORBEL Christian (Antilly) – M. de la BEDOYERE Brice (Betz) à Mme SICARD Anne-Sophie – M. GRANDEMANGE Marc (Betz) à Mme LAGNEAU Marie-Pierre (Betz) – M. BOULLAND Philippe (Betz) à M. TAVERNIER Thierry (Villers Saint Genest) – M. LEPINE Alain (Boissy Fresnoy) à M. COCHARD Philippe (Boissy Fresnoy) – M. COLLARD Sylvain (Boursonne) à M. CAUDRON Pierre (Autheuil en Valois) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à Mme MORIN Anna (Ermenonville) – Mme BOUVRY Valérie (Lagny le Sec) à M. DOUCET Didier (Lagny le Sec) – M. LEGER Daniel (Lévignen) à M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) – M. GERMAIN Christophe (Lévignen) à M. BIZOUARD Alain (Gondreville) – M. PROFFIT Benoît (Mareuil sur Ourcq) à Mme LEFORT Angélique (Mareuil sur Ourcq) – M. PROVOST Guy (Marolles) à Mme POTTIER Cécile (Marolles) – M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) à M. FURET Jérôme (Crépy en Valois) – M. KUBISZ Richard (Péroy les Gombries) à M. VILLOT Patrick (Péroy les Gombries) – M. DUVILLIER Benoît-Dominique (Le Plessis Belleville) à M. SMAGUINE Dominique (Le Plessis Belleville) – Mme LOBIN Martine (Trumilly) à M. DESJARDINS Philippe (Trumilly) – M. QUELVEN Pierre (Thury en Valois) à M. LEYRIS Yann (Cuvergnon) – Mme BRIEUDES Anne-Marie (Rosoy en Multien) à M. Michel DUPONT (Rosoy en Multien) – Mme HABERER-MUZET Laurette (Silly le Long) à M. LEFRANC Daniel (Silly le Long) – M. PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. PHILIPON François (Russy Bémont) – M. MAGNIEN Cédric (Vauciennes) à M. MORA Roger (Vauciennes).

Secrétaire de séance : Michel FROMENT

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h35. Il remercie Monsieur FORTIER, Maire de Crépy, de recevoir le Conseil Communautaire à Crépy en Valois.

Monsieur Michel FROMENT est désigné secrétaire de séance.

0 – Recours à la procédure d'urgence

Le Président explique que la convocation du Conseil a pu être envoyée dans les délais légaux. Il n'est donc pas utile de se prononcer sur le recours à la procédure d'urgence qui n'a pas été utilisée contrairement à ce qui était envisagé.

1 – Compte Administratif 2013 de la CCPV

Madame SICARD indique que l'année 2013 se clôture une nouvelle fois sur un excédent particulièrement confortable de 2 893 706,39 € ramené à 2 688 993,39 € si l'on y intègre les dépenses et recettes d'investissement qui font l'objet de restes à réaliser.

S'agissant de la section d'investissement, il y a lieu de constater l'exécution budgétaire suivante :

Dépenses d'Investissement			
Libelle	BP 2013	CA 2013 Hors RAR	CA2013/ BP2013
Amortissements des subventions	314 000,00	313 782,48	99,93%
Remb. Capital de la dette	479 700,00	478 634,98	99,78%
Prestations intellect., licences, etc	339 450,00	104 200,32	30,70%
Réhabilitation des collèges	297 800,00	286 481,81	96,20%
Travaux, Aménagement, mobilier...	276 117,60	91 963,98	33,31%
SA Oise, compte d'avance	3 296 416,40	76 438,41	2,32%
Participations	2 500,00	-	0,00%
Total Dépenses d'Investissement	5 005 984,00	1 351 501,98	

Restes à réaliser 3 422 353,00

TOTAL Restes à réaliser compris 4 773 854,98 95,36%

Recettes d'Investissement			
Libelle	BP 2013	CA 2013 Hors RAR	CA2013/ BP2013
Solde d'exécution d'investissement reporté	237 572,06	237 572,06	100,00%
Virement de la section de fonctionnement	235 090,94	-	0,00%
Dotations aux amortissements	944 000,00	943 946,52	99,99%
Opérations d'ordre de transfert entre section	297 400,00	297 400,00	100,00%
Dot., FCTVA	811 266,00	224 058,28	27,62%
Subventions d'investissement	2 340 306,00	124 913,96	5,34%
Emprunts et dettes assimilées	437 749,00	-	0,00%
Total Recettes d'Investissement	5 303 384,00	1 827 890,82	

Restes à réaliser 3 217 640,00

TOTAL Restes à réaliser compris 5 045 530,82 95,14%

Madame SICARD explique que les dépenses et recettes d'investissement non réalisées font pour la plupart l'objet de restes à réaliser que l'on retrouvera au BP 2014. Elles concernent les grosses opérations en cours de la CCPV :

- Sur les 3 422 353 € de crédits inscrits en restes à réaliser de dépenses,
 - o 66,3 % sont liés à l'aménagement de la Voie Verte,
 - o 19 % sont liés à l'aménagement de l'Hôtel Communautaire,
 - o 13,4% pour les travaux de réhabilitation du gymnase Gérard de Nerval,
 - o 1,3 % sont des reliquats de crédits sur la construction du Centre Aquatique,

- Sur les 3 217 640 € de crédits inscrits en restes à réaliser de recettes,
 - o 76,5 % sont liés à l'aménagement de la Voie Verte,
 - o 14,5 % sont des contributions pour la réhabilitation du gymnase Gérard de Nerval
 - o 7% concernent les travaux d'aménagement de l'hôtel communautaire
 - o 2 % sont des subventions toujours attendues s'agissant de la construction du bâtiment regroupant les services à la population à Betz

S'agissant de l'état de la dette, Madame SICARD indique que l'encours de la dette est de 8 243 074 € au 1^{er} janvier 2014 (-5,48 % par rapport au 1^{er} janvier 2013), soit 152 € / habitant.

S'agissant de la section de fonctionnement, l'exécution budgétaire 2013 fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses de Fonctionnement			
Libelle	BP 2013	CA 2013	CA2013/ BP2013
Charges à caractère général	4 585 878,00	3 866 611,71	84,32%
Charges de pers. & frais assim.	2 118 470,00	1 957 405,50	92,40%
FNGIR	485 914,00	485 914,00	100,00%
Virement section investissement	235 090,94	-	0,00%
Opé. ordre transfert sections	1 241 400,00	1 241 346,52	100,00%
SDIS, SMVO, Subventions Assoc.	3 886 643,00	3 846 855,56	98,98%
Intérêts des emprunts	385 500,00	380 484,56	98,70%
Dotation Forfaitaire Vert Marine	738 000,00	722 182,43	97,86%
Total Dépenses de Fonctionnement	13 676 895,94	12 500 800,28	91,40%

Recettes de Fonctionnement			
Libelle	BP 2013	CA 2013	CA2013/ BP2013
Excédent de fonctionnement reporté	1 803 994,01	1 803 994,01	100,00%
Remb. Person malade, Eco emballage	197 700,00	197 091,13	99,69%
Opé. ordre transfert sections	314 000,00	313 782,48	99,93%
Ticket concerts, location instr.	11 450,00	11 611,36	101,41%
Impôts et taxes	10 107 402,00	10 196 749,00	100,88%
Dotations et participations, DGF	2 006 994,00	1 944 998,05	96,91%
Loyers CAT, CSR, Rétroces. Résultat Vert Marine	102 900,00	138 814,08	134,90%
Produits financiers	12 000,00	11 896,00	99,13%
Produits exceptionnels	297 900,00	299 181,72	100,43%
Total Recettes de Fonctionnement	14 854 340,01	14 918 117,83	100,43%

Madame SICARD présente les résultats par chapitre en indiquant que :

En Dépenses

- Chapitre 011 Charges de gestion courante : -719 266 € de dépenses non réalisées
(mais 533 000 € à réinscrire en 2014)
 - Projet de territoire -276 000 € (réinscrits sur 2014)
 - Réinscription crédits 2013 sur 2014 -257 138 €
(3èmes assises du transport, étude contrôle délégataire, étude déchets, publications et imprimés, surveillance hôtel communautaire travaux, formation)
 - Crédits non utilisés :
 - Prestations du service collecte -129 000 €
 - Entretien et maintenance -6000 €
 - Locations – 11 000 €
 - Carburant – 10 000 €
 - Frais de déplacement et missions – 8 000 €
 - Fournitures d'entretien et petit équipement – 6 000 €

- Chapitre 012 Charges de personnel : - 161 064 € de dépenses non réalisées
 - Pôle Urbanisme -19 000 €
 - Personnel extérieur (intérim, chantier école) -50 000 €
 - 1 remplaçant collecte -32 000 €
 - Vacance poste tourisme et dév économique – 31 000 €
 - Picardie en ligne – 16 000 €
 - Autres services (musique, reliquat sur ligne...) – 11 000€
 - Autres – 2 000 €

S'agissant des recettes, Madame SICARD indique que la CCPV a bénéficié de recettes fiscales supérieures à celles attendues, comme en atteste ce tableau :

Chapitre 073 : Impôts et Taxes

	Au BP 2013	Produits définitifs 2013	Ecart
TF+TH+CFE	5 141 489,00	5 164 202,00	22 713,00
CVAE	444 100,00	444 100,00	-
IFER	64 665,00	65 796,00	1 131,00
TEOM	4 457 148,00	4 500 620,00	43 472,00
Total taxes	10 107 402,00	10 174 718,00	67 316,00
Rôles suppl	-	22 031,00	22 031,00
Totaux	10 107 402,00	10 196 749,00	89 347,00

L'année 2013 a par ailleurs permis d'obtenir une DGF en augmentation de 2,2% par rapport aux prévisions du budget (la notification de la Dotation d'intercommunalité était arrivée tardivement pour être prise en compte lors du vote du BP 2013) soit 28 842 € et une recette supplémentaire de 35 293 € liée à la clause d'intéressement aux résultats du Centre Aquatique du Valois.

Voici l'évolution de la DGF sur une période de 6 ans :

DGF	2008	2009	Var. 09/08	2010	Var. 10/09	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11	2013	Var. 13/12
	Dotation d'intercommunalité	849 728,00	897 121,00	5,58%	866 563,00	-3,41%	853 779,00	-1,48%	855 982,00	0,26%	884 824,00
Dotation de compensation	429 703,00	433 141,00	0,80%	434 440,00	0,30%	448 850,00	3,32%	442 337,00	-1,45%	434 222,00	-1,83%
TOTAL	1 279 431,00	1 330 262,00	3,97%	1 301 003,00	-2,20%	1 302 629,00	0,12%	1 298 319,00	-0,33%	1 319 046,00	1,60%

Madame SICARD termine en indiquant que l'ensemble de ces résultats sont certifiés par le Comptable du Trésor.

Madame GAYNECOETCHE demande à quoi est lié l'écart constaté sur le Chapitre 12 « Frais de personnels » entre le prévisionnel du BP et le réalisé constaté au CA.

Madame SICARD répond que les recrutements prévus en 2013 ont été réalisés plus tardivement qu'initialement envisagés. Les crédits prévus n'ont donc pas été consommés en conséquence. Par ailleurs, le chapitre 12 prévoit des crédits « en réserve » pour faire face à des besoins de remplacement, notamment pour assurer la continuité du service de la régie de collecte des ordures ménagères. Ces crédits sont retombés en grande partie dans l'excédent de fin d'exercice car ils n'ont été que partiellement utilisés.

Le Président termine en indiquant que ce résultat prouve une nouvelle fois la bonne gestion de la CCPV. Ce Compte-Administratif 2013 se rattachant à la dernière année du mandat de Président de Monsieur FOUBERT, il en remercie celui-ci.

Il fait procéder ensuite au vote du Compte-Administratif 2013.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les résultats du Compte Administratif suivants :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 12 500 800,28 €
- Recettes : 14 918 117,83 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 351 501,98 € (+ 3 422 353 € de RAR)
- Recettes : 1 827 890,82 € (+ 3 217 640 € de RAR)

**Soit un résultat de : + 2 893 706,39 € hors RAR
+ 2 688 993,39 € RAR compris**

2 – Compte de Gestion CCPV 2013 du Comptable du Trésor

Madame SICARD indique que le compte de gestion établi par le comptable concorde en tout point avec le compte administratif qui vient d'être présenté en faisant apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Total des recettes de la section : 13 114 123,82 €
 - o Total des dépenses de la section : 12 500 800,28 €
 - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 613 323,54 €
 - o Résultat reporté-----Excédent : 2 003 994,01 €
 - o Part affectée à l'investissement : 200 000,00 €
 - o Résultat de clôture-----Excédent : 2 417 317,55 €

- Section d'investissement :
 - o Total des recettes de la section : 1 590 318,76 €
 - o Total des dépenses de la section : 1 351 501,98 €
 - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 238 816,78 €
 - o Résultat reporté-----Excédent : 237 572,06 €
 - o Résultat de clôture-----Excédent : 476 388,84 €

Soit un excédent net comptable de : 2 893 706,39 €

En intégrant les restes à réaliser de 2013, soit :

3 422 353,00 € en dépenses,

3 217 640,00 € en recettes,

Le résultat net global de clôture est porté à un excédent de : + 2 688 993,39 €

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

3 – Compte-Administratif 2013 du Budget Annexe du Bâtiment Industriel Locatif (BIL)

Madame SICARD indique que le Compte Administratif 2013 du Bâtiment Industriel Locatif se présente de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- Dépenses : 47 218,70 €
- Recettes : 68 627,64 €
- Soit un excédent de 21 408,94 €

En section d'investissement :

- Dépenses : 72 637,45 €
- Recettes : 52 883,11 €
- Soit un déficit de 19 754,34 €

L'excédent net de l'exercice est donc de 1 654,60 €.

Elle ajoute qu'il s'agit d'un budget simple car les dépenses se cantonnent à trois postes :

- Remboursement d'emprunt,

- Assurance du bâtiment
- Taxe foncière

Les recettes quant à elles reposent uniquement sur le loyer perçu de la Ville de Crépy, loyer évalué chaque année de manière à équilibrer le budget.

Le Président ajoute que le BIL est un équipement qui a été réalisé par la CCPV pour le compte de la ville de Crépy. Il est divisé en 7 lots et a été construit pour être loué à des artisans qui souhaitent créer une activité. La ville assume donc les loyers qui permettent de compenser les coûts résiduels restés à la charge de la CCPV (emprunts + assurance + taxes). De son côté, la ville perçoit les loyers des artisans et supporte le risque de non location.

L'opération sera complètement amortie en 2014, et permettra donc en fin d'exercice la rétrocession du bâtiment à la ville moyennant le paiement d'un euro symbolique.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le CA 2013 du BIL qui fait apparaître un excédent de clôture de 1 654,60 €.

4 – Approbation du Compte de Gestion 2013 du BIL établi par le Comptable du Trésor.

Madame SICARD indique que le compte de gestion du BIL établi par le comptable concorde en tout point avec le compte administratif qui vient d'être présenté en faisant apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Total des recettes de la section : 68 627,64 €
 - o Total des dépenses de la section : 47 218,70 €
 - o Résultat de l'exercice----Excédent : 21 408,94 €
 - o Résultat reporté----Excédent : 20 192,27 €
 - o Part affectée à l'investissement : 20 192,27 €
 - o Résultat de clôture----Excédent : 21 408,94 €

- Section d'investissement :
 - o Total des recettes de la section : 52 883,11 €
 - o Total des dépenses de la section : 53 895,78 €
 - o Résultat de l'exercice----Déficit : - 1 012,67 €
 - o Résultat reporté----Déficit : - 18 714,67 €
 - o Résultat de clôture----Déficit : - 19 754,34 €

Soit un excédent net global de : 1 654,60 €

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de la concordance entre le compte de gestion du BIL et le compte administratif.

5 – Compte-Administratif 2013 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Président présente le CA 2013 du SPANC en excusant l'absence de Monsieur PROFFIT.

Le CA 2013 présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes
<i>Investissement</i>	941,85 €	0 €
<i>Fonctionnement</i>	130 449,03 €	84 508,75 €

Soit un déficit total de **46 882,13 €** pour l'année 2013

Le Président indique que le budget 2013 comptait pour la première fois de son existence des dépenses d'investissement, ce qui traduit le nouvel engagement de la CCPV dans les travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs.

Ces investissements seront nettement plus conséquents en 2014 avec les travaux entrepris sur la Commune de Mareuil-sur-Ourcq.

Monsieur CHERON demande si ce budget arrivera à s'équilibrer avec les recettes issues des redevances.

Le Président répond qu'en effet, le budget annexe est construit ainsi. Les dépenses de l'exercice sont compensées par les redevances perçues sur les usagers. Toutefois, le décalage entre le paiement des prestations de contrôles au prestataire VEOLIA, et la perception des redevances par la CCPV, génère un déficit temporaire.

Par ailleurs, pèse sur ce budget un risque lié à des impayés de redevances qui peuvent avoir un impact (limité) sur l'équilibre.

Monsieur CAUDRON craint que la prise de compétence « rénovation des assainissements non collectifs » par la CCPV n'induisse des coûts de fonctionnement supplémentaires dans les prochaines années.

Le Président répond qu'en effet, cette prise de compétence va réclamer une nouvelle organisation qui est pour le moment à l'étude et dont il faudra reparler en Conseil dans quelques mois.

Le Conseil Communautaire approuve le CA 2013 du SPANC qui fait état d'un déficit de 46 882,13 € à la majorité (95 pour, 02 abstentions).

6 – Compte de Gestion 2013 du SPANC établi par le Comptable du Trésor

Le Président explique que le compte de gestion du SPANC établi par le comptable concorde en tout point avec le CA en présentant les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Total des recettes de la section : 84 508,75 €
 - o Total des dépenses de la section : 67 597,34 €
 - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 16 911,41 €
 - o Résultat reporté-----Déficit : - 62 851,69 €
 - o Part affectée à l'investissement : 0,00 €
 - o Résultat de clôture-----Déficit : - 45 940,28 €

- Section d'Investissement :
 - o Total des recettes de la section : 0,00 €
 - o Total des dépenses de la section : 941,85 €
 - o Résultat de l'exercice-----Déficit: - 941,85 €
 - o Résultat reporté-----: 0,00 €
 - o Résultat de clôture-----Déficit: - 941,85 €

Soit un déficit net global de : - 46 882,13 €

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de la concordance entre le compte de gestion du SPANC et le compte administratif.

7 – Débat d'Orientations Budgétaires 2014 de la CCPV

Le Président rappelle que la CCPV, comme les communes comptant plus de 3 500 habitants, doit organiser un débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Un document de prospective en format A3 a donc été établi pour évaluer l'évolution des finances de la CCPV à l'échelle de 3 exercices.

Le Président rappelle le contexte national qui se traduit dès 2014 par une baisse significative des dotations d'Etat (- 9% sur la DGF).

Par ailleurs, la CCPV constate en 2014 un tassement de la dynamique de ses bases fiscales qui appelle donc la prudence dans le déploiement des différents projets inclus dans le projet de territoire.

Le Président rappelle en plus que deux études sont en cours (Etudes « Culture » et « Approvisionnement en eau potable ») et dont les conclusions amèneront sans doute à la mise en œuvre de plans d'actions qui ne sont pas encore chiffrés dans la prospective.

S'agissant des actions programmées du projet de territoire, le Président explique que la prospective intègre un déploiement estimatif s'agissant :

- Du transport à la demande (3 mois en 2014), puis service plein à compter de 2015. Toutefois, la mise en œuvre du service reste pour l'heure hypothétique dans la mesure où il n'y a pas d'engagement de la part des co-financeurs. Dans tous les cas, la mise en œuvre reste soumise selon le Président à des étapes de validation du Conseil Communautaire.
- Du Développement Economique : le Président rappelle que la CCPV a étoffé le service en 2013 par une embauche sur laquelle on compte beaucoup pour accroître l'attractivité économique de notre territoire. Des actions de promotion sont incluses dans les budgets à venir pour soutenir cette ambition.
- Du Tourisme : Le Président rappelle que depuis l'an dernier, on constate une montée en puissance de cette compétence, qui s'est traduite notamment par la prise en charge au niveau intercommunal des offices du tourisme.

Par ailleurs, le projet de voie verte va bientôt donner lieu à un marché de travaux qui, au regard des offres reçues, permettra au Conseil Communautaire d'apprécier l'effort financier qui serait rendu nécessaire par la réalisation de l'opération.

- De l'Urbanisme : Le Président rappelle qu'en 2015, une nouvelle organisation des services de l'Etat amènera les communes à instruire seules les permis de construire. La CCPV va œuvrer pour mettre en œuvre un dispositif qui permette de soutenir les communes qui risquent de se retrouver en difficultés.

Par ailleurs, la réglementation impose à la CCPV d'engager une étude en lien avec le Plan Climat Energie. Cette étude coûteuse est prévue au BP 2014.

Madame ARENSMA demande si le transport à la demande qui est envisagé prévoit d'emmener les usagers vers les gares SNCF.

Madame SICARD répond que cette possibilité, bien qu'envisagée initialement, a dû être abandonnée car trop compliquée à mettre en œuvre (effet important sur les temps de trajets ; problème d'organisation pour les parents qui déposent des enfants sur le trajet, etc). L'étude a ainsi montré que le besoin à satisfaire est moins important qu'il n'y paraît en la matière.

Monsieur DOUCET demande de quel ordre est la baisse de la DGF en 2014.

Madame SICARD répond que c'est de l'ordre de 120 000 €. Pour avoir un ordre d'idée, il faudrait plus de 2% d'augmentation des seules taxes ménages (hors TEOM) pour compenser.

Monsieur DOUCET pense que ces baisses réclament la plus grande vigilance dans le déploiement des projets de territoires. Il partage l'avis du Président qui propose d'instaurer des étapes de validation en Conseil à chaque étape, notamment sur le projet de voie verte et le projet transport.

Monsieur CAUDRON demande combien de personnels seraient nécessaires pour créer un service « urbanisme » au service des communes.

Le Président répond que si on se réfère aux personnes qui s'occupent du Valois à la DDT, 6 agents devraient suffire. Mais c'est pour le moment difficile à estimer car on ne connaît pas le nombre de dossiers à traiter sur une année.

Monsieur CAUDRON ajoute que de nombreuses modifications de PLU vont être engagées dans les mois à venir pour les rendre conformes aux exigences issues du Grenelle de l'Environnement d'ici 2 ans. Là encore, les communes vont avoir besoin d'aide.

Le Président répond qu'une des solutions proposées par l'Etat vise à créer un PLU intercommunal. Mais cela semble très compliqué à mettre en œuvre à l'échelle d'un territoire aussi vaste que le Valois. Une aide technique aux communes paraît donc plus appropriée.

Madame SICARD ajoute que le PLU intercommunal n'est heureusement pas obligatoire à mettre en œuvre.

Monsieur FORTIER partage cet avis. Un PLU intercommunal peinerait à concilier les attentes d'une ville comme Crépy et celles de petites communes selon lui.

Monsieur RYCHTARICK explique qu'en plus, les petites communes peinent à trouver des cabinets intéressés pour conduire les études, ce qui va rendre compliqué de respecter les délais.

Monsieur LEYRIS demande à ce qu'on lui explique pourquoi la CCPV a décidé d'implanter son Hôtel Communautaire dans les anciens locaux Case-Poclain de Crépy en Valois.

Le Président explique que plusieurs possibilités avaient été envisagées (construire dans la Zone d'Activités Intercommunale à Nanteuil, racheter l'ancienne gendarmerie de Nanteuil, louer des locaux EGB au Plessis Belleville, racheter Case-Poclain à Crépy). L'aménagement des locaux Case-Poclain semblait être le moins cher en termes de réalisation. Par ailleurs, la CCPV pouvait ainsi participer à une opération d'implantation de Punch Métal qui aurait permis de faire revivre le site industriel (opération avortée depuis).

Monsieur FORTIER pense qu'il aurait été préférable que le CCPV s'implante en milieu rural, mais maintenant que l'opération est lancée, il lui semble nécessaire de la mener à son terme.

Monsieur CAUDRON précise que le Conseil Communautaire de l'époque s'est prononcé pour ce site principalement parce que le rachat par la CCPV et la ville de ce bâtiment, dont PUNCH ne voulait pas, conditionnait la remise en activité du site industriel.

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que le débat d'orientations budgétaires 2014 s'est tenu.

8 – Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président rappelle que les membres de la CAO sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Pour la CCPV, elle comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Un appel à candidatures est lancé :

Président : Benoît HAQUIN

Conseillers titulaires :

Hubert BRIATTE

Guy-Pierre de KERSAINT

Alain BIZOUARD

Michel CASSA

Dominique GIBERT

Conseillers suppléants :

Anne-Sophie SICARD

Alain PETREMENT

Fabrice DALONGEVILLE

Cécile POTTIER

Daniel GAGE

A l'unanimité, les conseillers communautaires proposent le vote à mains levées.

La liste unique composera la CAO à la majorité (95 pour, 02 abstentions).

9 – Représentants de la CCPV au sein des instances du SMVO

Le Président indique que 11 titulaires et 11 suppléants doivent être désignés pour siéger dans les instances du SMVO. Il ajoute que le Conseil d'Administration du SMVO se réunit 4 à 5 fois dans l'année.

Un appel à candidatures est lancé :

Conseillers titulaires :

Benoît HAQUIN
Daniel GAGE
Jean-Paul DOUET
Michel FROMENT
Bertrand OURY
Thérèse CLABAUT
Michel DUPONT
Ronald CLAUX
Frédéric BUCKNER
Guy PROVOST
Dominique SMAGUINE

Conseillers suppléants :

Alain BIZOUARD
Michel CASSA
Dominique GIBERT
Jean-Pierre HAUDRECHY
Richard KUBISZ
Angélique LEFORT
Yann LEYRIS
Anna MORIN
Arnaud PETERS
Gilles SELLIER
Yvette VALUN

Le Conseil Communautaire désigne les conseillers communautaires ci-dessus à l'unanimité.

10 - Retrait des communes de La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville et Plailly du SMVO

Le Président indique que 3 communes qui adhéraient en leur nom propre au SMVO souhaitent sortir de cette structure intercommunale. Toutefois, elles continueront à adhérer au SMVO par le biais de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne à laquelle elles sont désormais rattachées.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le retrait du SMVO des Communes de La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville et Plailly à compter du 1^{er} janvier 2014.

11 – Délégations du Conseil Communautaire au Président et au Bureau Communautaire

Le Président propose de consentir un certain nombre de délégations au Bureau et à lui-même afin de faciliter la bonne marche des services de la CCPV.

Les délégations proposées sont les suivantes :

Délégations au Président :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée d'un montant inférieur à 30 000,00 € HT, lorsque les crédits ont été inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%,
- la signature de conventions avec les partenaires privés et publics pour les actions ne dépassant pas 30 000,00 € HT lorsque les crédits ont été inscrits au budget,
- la reconduction, ou la révision, des contrats de location des bâtiments utilisés par les services de la Communauté de Communes lorsque le coût est inférieur à 30 000,00 € HT par an, et pour une durée n'excédant pas 6 ans,
- le remboursement de frais de déplacements à des candidats, membres de jury, membres de commission, et agents de la collectivité, dans le respect des textes en vigueur,
- la conclusion, la reconduction et la révision du louage de biens meubles pour une durée n'excédant pas 10 ans, lorsque les crédits ont été inscrits au budget (*Exemples : location des photocopieurs, d'un véhicule pour le chantier d'insertion,...*),
- la réalisation des emprunts, et le recours aux instruments utiles à la gestion de l'emprunt pour les projets qui ont fait l'objet d'une autorisation de programme ou d'un plan de financement voté par le Conseil Communautaire, dès lors que les crédits ont été inscrits au budget. Ceci comprend la possibilité de lancer les consultations auprès des établissements financiers, de négocier les différentes propositions, et de signer les contrats, et ce dans la limite des crédits inscrits dans le budget de l'exercice et dans les autorisations de programme,
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 000 000,00 €,
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges (*exemple : paiement d'une contribution par les gens du voyage pour la collecte et le traitement des ordures ménagères suite à une occupation du domaine public,...*)
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers et immobiliers jusqu'à 20 000,00 € (*exemple : vente d'un camion benne ancien suite à son remplacement,...*),
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels pourraient être impliqués des véhicules de la Communauté de Communes, dans la limite de 10 000,00 €,
- d'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, tant devant les juridictions administratives que judiciaires, ou devant les instances de médiation ou de conciliation,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- passer les contrats d'assurance et accepter ou refuser les indemnités proposées par les assureurs de la Communauté de Communes dans le cadre des polices souscrites,

Délégations au Bureau Communautaire :

- la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics à procédure adaptée compris entre 30 000,00 € HT et 300 000,00 € HT, lorsque les crédits ont été inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%,
- les demandes de subventions :
 - o pour les actions dans le cadre du Pacte pour l'Emploi,
 - o pour les actions en rapport avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
 - o dans le cadre des politiques partenariales (Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau, etc...),
 - o pour les actions relatives à la sécurité et qui requièrent l'urgence,
 - o pour les projets qui ont fait l'objet d'un plan de financement, ou d'une autorisation de programme, ou d'une inscription au budget, approuvé en Conseil Communautaire,
- la signature de conventions avec les partenaires privés et publics pour les actions comprises entre 30 000,00 € et 90 000,00 € HT lorsque les crédits ont été inscrits au budget,
- l'attribution d'avances sur subvention aux associations suivantes : « Ecole de Musique du Valois », AIDEFI, Offices du Tourisme, MIEF, et Oise Est Initiative, dans la limite de 3/12^{èmes} des subventions perçues au titre de l'année précédente,
- la reconduction, ou la révision, des contrats de location des bâtiments utilisés par les services de la Communauté de Communes lorsque le coût est compris entre 30 000,00 € HT et 60 000,00 € HT par an et par contrat, et pour une durée n'excédant pas 6 ans,

Le Conseil Communautaire approuve ces délégations au Président et au Bureau Communautaire à l'unanimité.

12 – Présentation des Vice-présidents

Le Président explique que les 7 vice-présidents ont désormais chacun leur domaine d'attribution que l'on peut retrouver au travers de la création de 9 commissions thématiques suivantes :

1 - Commission « Aménagement du territoire »

Vice-président en charge des travaux de la Commission : Hubert BRIATTE

2 – Commission « Tourisme, attractivité »

Vice-président en charge des travaux de la Commission : Fabrice DALONGEVILLE

3 – Commission « Culture, Services à la population »

Vice-président en charge des travaux de la Commission : Guy-Pierre de KERSAINT

4 – Commission « Travaux »

Vice-président en charge des travaux de la Commission : Hubert BRIATTE

5 – Commission « Environnement, Déchets »

Vice-président en charge des travaux de la Commission : Daniel GAGE

6 – Commission « Environnement, Eau, Assainissement »

Vice-président en charge des travaux de la Commission : Benoît PROFFIT

7 – Commission « Développement Economique »

Vice-présidente en charge des travaux de la Commission : Anne-Sophie SICARD

8 – Commission « Finances »

Vice-présidente en charge des travaux de la Commission : Anne-Sophie SICARD

9 – Commission « Mutualisation »

Vice-président en charge des travaux de la Commission : Bruno FORTIER

Un tour de table est ensuite organisé pour permettre à chaque Vice-président de se présenter.

Le Président cède ensuite à la parole à Madame CHOQUER, Directeur Général des Services, pour une présentation de l'ensemble des cadres administratifs de la CCPV.

Le Président invite ensuite les élus qui souhaitent participer aux commissions thématiques à se faire connaître auprès de lui. Les commissions pourront ainsi être constituées à l'occasion du Conseil du 28 avril.

13 – Questions diverses

Monsieur LEYRIS demande s'il serait possible pour les conseillers communautaires d'être destinataires des convocations et des notes explicatives de synthèse par mail.

Le Président répond que cette possibilité va être étudiée.

Pour information : L'article L2121-10 du CGCT prévoit que les convocations sont adressées par écrit aux conseillers communautaires, par quelque forme que ce soit.

S'agissant de l'interprétation :

Question n°11260 du 27 novembre 2007 (publiée au JO), de Mme Marie-Joe Zimmerman (Députée UMP) au Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales concernant la possibilité d'adresser la convocation et les notes de synthèse par voie électronique.

Réponse du Ministre : L'envoi doit en être fait avec la convocation, par écrit, sous quelque forme que ce soit, c'est-à-dire soit sur support papier soit par voie électronique. Les documents doivent être adressés au domicile des conseillers, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse, telle qu'une adresse internet.

En conséquence : les convocations et les notes de synthèse peuvent être adressées par voie électronique aux conseillers communautaires pour autant qu'ils en fassent expressément la demande.

La CCPV va donc étudier la possibilité de mettre en place une plate-forme de téléchargement sur son site internet. Les conseillers communautaires pourraient ainsi à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe télécharger les convocations et les notes explicatives de synthèse après qu'ils en aient été avertis par mail. A l'issue d'une période de test pendant laquelle

convocations papier (envoyée par la Poste) et électroniques seraient l'une et l'autre offertes à l'ensemble des conseillers, les conseillers communautaires qui le souhaitent pourraient opter pour l'un des deux systèmes.

Monsieur FORTIER indique que les communes qui ont un besoin d'information en matière de recrutement peuvent solliciter le service des ressources humaines de la Ville de Crépy. Pour lui, les questions de mutualisation qui seront abordées dans les prochains mois peuvent dès à présent permettre la mise en place d'une entraide entre collectivités dans certains domaines.

Madame SICARD ajoute que le Centre de Gestion, financé par les collectivités locales, est également toujours disponible pour offrir ce genre d'information, et bien d'autres. Il ne faut donc pas hésiter à le solliciter.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h15.

Michel FROMENT
Secrétaire de séance

Benoît HAQUIN
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois